

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/06/2017**

Date de la convocation
08/06/2017

Date d'affichage

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus

L'an 2017, le **16 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent : M. BOURREAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme BRACHET Marie-France à Mme BORDERON Jézabel, MM : FERRET Alain à Mme TURRIFF Alison, JOSEPH Gilbert à M. ÉPAUD Patrick

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance

OBJET : Modification des Statuts de la Communauté de Communes - délibération concernant le transfert de la compétence " Communications électroniques "

M. le maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa réunion en date du 18 mai 2017, le Conseil Communautaire a proposé que la Communauté de Communes (CdC) Lavalette Tude Dronne a proposé de modifier les statuts de la CdC afin de permettre à cette dernière d'exercer la compétence communication électronique.

Conformément aux articles L.5214-16 IV et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts de la Communauté de Communes nécessite de recueillir l'accord des **conseils municipaux** des communes membres de la Communauté statuant à la **majorité qualifiée**.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-08-01 en date du 18 mai 2017 portant proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne,

Considérant qu'il appartient aux Conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur la modification statutaire de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité par **7 voix pour**,

N° : 01 16062017**Vote A l'unanimité**

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

plus 3 pouvoirs, le conseil municipal :

➤ **Approuve le transfert à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques mentionnée à l'article L. 1425-1 du CGCT. Cette compétence figurera dans le bloc des compétences dites facultatives.**

➤ **Approuve en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne comme suit : ajout au bloc de compétence facultative, la compétence suivante :**

- **« communications électroniques » (article L. 1425-1 du CGCT).**

➤ **Précise que ce transfert conduira la Communauté à se substituer aux communes au sein du SDEG 16 au titre de cette compétence.**

➤ **demande à Monsieur le Préfet de la Charente de bien vouloir :**

- **prononcer, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne**
- **modifier les statuts en conséquence.**
- **prendre acte de la représentation-substitution.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 29/06/2017

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29 juin 2017

Le Maire,
ÉPAUD Patrick

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/06/2017****Date de la convocation**
08/06/2017**Date d'affichage****Nombres de Conseillers**

En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="7"/>
Votants :	<input type="text" value="10"/>
Absents :	<input type="text" value="4"/>
Exclus	<input type="text"/>

N° : 02 16062017**Vote A l'unanimité**

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 29/06/2017

et publication ou notification du :

L'an 2017, le **16 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent : M. BOURREAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme BRACHET Marie-France à Mme BORDERON Jézabel, MM : FERRET Alain à Mme TURRIFF Alison, JOSEPH Gilbert à M. ÉPAUD Patrick

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance

OBJET : Service du pré ramassage scolaire

M. le Maire rappelle à l'assemblée, le lancement de la procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics du service du pré ramassage scolaire, par délibération du conseil municipal prise le 31 mars 2017. La réunion de la commission d'appel s'est réunie en juin, avec les services du Département de la Charente, afin d'étudier les offres des entreprises.

M. le maire précise que bien que la commune bénéficie de subventions du Conseil Départemental, le coût du fonctionnement du service reste onéreux. Il souligne que 2 enfants de Combiers sont concernés par le service du pré ramassage depuis quelques années, et pour la rentrée 2017-2018. En 2018-2019, un seul enfant sera scolarisé sur le RPI.

M. le maire interroge les membres du conseil municipal sur le maintien ou la suppression du service du pré ramassage scolaire pour la rentrée 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, par 7 voix pour plus 3 pouvoirs, le conseil municipal décide de supprimer le service du pré ramassage scolaire sur la commune, et indique que cette décision prendra effet à la rentrée de septembre 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29 juin 2017
Le Maire, ÉPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/06/2017**

Date de la convocation
08/06/2017

Date d'affichage

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus **N° : 03 16062017****Vote A l'unanimité**

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 29/06/2017 et publication ou
notification du

L'an 2017, le **16 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent : M. BOURREAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme BRACHET Marie-France à Mme BORDERON Jézabel, MM : FERRET Alain à Mme TURRIFF Alison, JOSEPH Gilbert à M. ÉPAUD Patrick

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance

OBJET : Vente de peupliers sur pieds

M. le maire rappelle aux membres du conseil l'acquisition de parcelles situées en zones humides, (vallée de la Nizonne), et des peupliers sur les parcelles cadastrées F 90 et 93, « La Grande Prairie ».

M. le maire fait part d'échanges auprès de M Lemercier, courtier en bois, qui a transmis notre demande de vente des peupliers à la société GARNICA, usine de fabrication contreplaqué.

M. le maire présente l'offre d'achat de peupliers sur pieds établie la société Garnica :

Contrat d'achat de peupliers sur pieds, 110 mètres cubes, parcelles F 90 -93, pour un montant de 3750 €.

M. le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette offre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, par 7 voix pour plus 3 pouvoirs, le conseil municipal accepte l'offre d'achat de peupliers sur pieds, situés sur les parcelles F 90 et 93 établie par la société Garnica, 47250 Samazan, pour la somme de 3750 € et autorise M. le maire à signer tous documents utiles à cette vente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 29 juin 2017

Le Maire, ÉPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/06/2017**

Date de la convocation
08/06/2017

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="7"/>
Votants :	<input type="text" value="10"/>
Absents :	<input type="text" value="4"/>
Exclus	<input type="text"/>

N° : 04 16062017**Vote A l'unanimité**

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2017, le **16 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent : M. BOURREAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme BRACHET Marie-France à Mme BORDERON Jézabel, MM : FERRET Alain à Mme TURRIFF Alison, JOSEPH Gilbert à M. ÉPAUD Patrick

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire

OBJET : Rétrocession d'une concession funéraire

M. le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de madame Laure Gillet-Coldeboeuf, domiciliée à COMBIERS, qui souhaite rétrocéder à la commune la concession funéraire, N° A28-29, d'une superficie de 7.20m², accordée le 6 janvier 2015 pour un montant de 144 euros.

M. le maire précise que cette concession, n'a pas été utilisée, elle se trouve vide de toute sépulture, et aucun monument funéraire n'a été édifié.

M. le maire indique que la reprise de cette concession doit être soumise à l'avis du conseil municipal. En cas d'accord, la commune devra reverser au concessionnaire la somme de la manière suivante :

A la date de la demande de rétrocession de la concession trentenaire (6 mars 2017), la durée de jouissance est de 2 années révolues et le temps qui reste à courir est de 28 années.

Le montant que la commune peut s'engager à rembourser au concessionnaire est de

144 € x 28 années = 134.40 €

30 années

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 29/06/2017

et publication ou notification du :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour plus 3 pouvoirs, le conseil municipal

**-valide la reprise de la concession funéraire N°A28-29, d'une superficie de 7.20 m², et-
-accepte de rembourser la somme de 134.40 € à madame Laure Gillet-Coldeboeuf, concessionnaire,
-autorise M. le maire à signer tous documents nécessaires à cette rétrocession.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29 juin 2017

Le Maire,
ÉPAUD Patrick

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/06/2017**

Date de la convocation
08/06/2017

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice :	11
Présents :	7
Votants :	10
Absents :	4
Exclus	

N° : 05 16062017

Vote A l'unanimité

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2017, le **16 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent : M. BOURREAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme BRACHET Marie-France à Mme BORDERON Jézabel, MM : FERRET Alain à Mme TURRIFF Alison, JOSEPH Gilbert à M. ÉPAUD Patrick

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Actualisation des tarifs de location de la salle polyvalente

M. le maire propose de réactualiser les tarifs de location de la salle polyvalente suite aux acquisitions réalisées en 2016-2017 : acquisition d'un four, de vaisselle et de couverts.

M. le maire souligne que la salle polyvalente est relativement bien équipée.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Habitants de la commune,

- * sans Chauffage **80.00 €**, location pour 24 heures
- * avec chauffage **120.00 €**, location pour 24 heures

- Habitants Hors commune

- * sans chauffage **120.00 €**, location pour 24 heures
- * avec chauffage **160.00 €**, location pour 24 heures

- Association communale

- * Gratuit

- Association hors commune

- * sans chauffage **100.00 €**, location pour 24 heures
- * avec chauffage **140.00 €**, location pour 24 heures

Une caution de 400.00 € sera demandée à chaque demande de location. Le locataire devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance responsabilité civile.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 29/06/2017

et publication ou notification du :

Oùï son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, par 7 voix pour plus 3 pouvoirs, décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1er septembre 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29 juin 2017

Le Maire,
ÉPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/06/2017**

Date de la convocation
08/06/2017

Date d'affichage

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus **N° : 06 16062017****Vote A l'unanimité**

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 29/06/2017

L'an 2017, le **16 Juin** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent : M. BOURREAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme BRACHET Marie-France à Mme BORDERON Jézabel, MM : FERRET Alain à Mme TURRIFF Alison, JOSEPH Gilbert à M. ÉPAUD Patrick

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Acquisition d'un drapeau commémoratif

M. le maire informe qu'il s'est entretenu avec un membre de l'association du souvenir français, afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du projet d'acquisition d'un drapeau commémoratif et d'une plaque en mémoire des défunts à l'église.

Un dossier présentant le projet a été remis à l'association du souvenir français, et est en cours d'instruction. Cependant, aucune aide financière ne sera accordée pour le drapeau. Une aide sera peut-être attribuée pour l'achat de la plaque

M. le maire présente 3 devis pour le drapeau commémoratif.

MANUFETES 953.35 € HT 1 144.02 € TTC
DEJEAN MARINE 1 074.00 € HT 1 288.80 € TTC
PROMODRAPEAUX 1 458.00 € HT 1 749.60 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour plus 3 pouvoirs, le conseil municipal décide de retenir le devis établi par la société MANUFETES, pour la fourniture d'un drapeau commémoratif, pour un montant de 953.35 € HT, soit 1144.02 € TTC, et autorise M. le maire à signer tous documents utiles à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 juin 2017

Le Maire, Patrick ÉPAUD